

Règlement Général : Coupe Pays de la Loire de Mölkky 2024

Samedi 24 février 2024 – La Roche-sur-Yon (85)

(Sous réserve de modifications – version 14-12-2023)

Description :

La Coupe Pays de la Loire de Mölkky 2024 est une compétition de mölkky organisée par le Comité Départemental Sport en Milieu Rural de la Vendée. Cette compétition est ouverte à tous les licenciés FNSMR de la région des Pays de la Loire ainsi qu'à tous les joueurs, joueuses de mölkky adhérents à un club ou association de mölkky de la région des Pays de la Loire (44-49-53-72-85) licenciés ou non à la FNSMR, de tous les âges et de tous les niveaux.

Inscription :

L'équipe doit être composée de deux joueurs ou joueuses ou mixte.

L'inscription se fait par équipe. En ligne via Facebook : [CDSMR Vendée](#) ou via le site internet : cdsmr85.com avec la plateforme d'inscription Helloasso. Ou par courrier postal avec le ou les bulletin(s) d'inscription(s) et le règlement par chèque pour validation inscription(s)

10 € par équipe

Limité à 60 équipes maximum. Date butoir : dimanche 12 mai 2024 – 23h

En cas de demandes trop nombreuses d'inscriptions, une liste d'attente pourra être mise en place. En cas de désistement annoncé avant le dimanche 5 mai 2024 à 23h, l'inscription sera remboursée. Passé ce délai, aucune inscription sera remboursée.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise le jour J.

A cette inscription, le joueur, la joueuse accepte les conditions générales de l'événement (déroulement, règlement général, sanctions disciplinaires possibles etc.)

Émargement :

Horaire : 8h45 à 9h30

Chaque équipe recevra un badge correspondant au numéro d'équipe attribué pour toute la durée de la compétition.

Fonctionnement :

Règle officielle du jeu de mölkky

Le fonctionnement pourra être modifié en fonction du nombre d'équipe (nombre de poules, nombre de parties, et classement pour la phase finale)

Les équipes seront réparties dans plusieurs poules

Chaque équipe rencontrera par match toutes les équipes de sa poule

1 point par partie gagnée

Le classement :

- L'équipe qui a obtenu le plus de points par matchs
- La rencontre entre les équipes ex æquo
- L'équipe qui a obtenu le plus de points par parties
- Le goal-average
- Mölkkout

Le matin matchs de qualifications

En fonction du nombre d'équipes, au moins 16 équipes irons en phases finales

L'après-midi, phases finales

Finale Principale :

- Présentation de l'équipe (noms, prénoms et association des joueurs, joueuses
- Un arbitre officiel est désigné, il sera positionné sur la surface de jeu et pourra comptabiliser les quilles réellement tomber, intervenir en cas de litige et comptabiliser les quilles correctement valides.
- La finale principale se jouera en 3 parties gagnantes
- Un tirage au sort sera effectué pour la première casse
- La casse se fera dans cet ordre : A-B-B-A en cas d'égalité au bout de la quatrième partie, l'équipe ayant marquée le plus de points cassera à la cinquième partie.
- La finale est susceptible d'être filmée

Récompenses et résultats :

Un trophée pour les vainqueurs de la compétition

Des récompenses pour les finalistes et demi-finalistes

D'autres récompenses spéciales

Chaque récompensé doit attendre pour la photo

Le trophée de l'équipe vainqueur de la Coupe Pays De La Loire de Mölkky est attribué définitivement.

Les résultats seront disponibles sur le site internet : cdsmr85.com et sur Facebook : [CDSMR Vendée](#)

Arbitrage, points et mesures :

Chaque équipe sera responsable du résultat marqué sur la feuille de marque. Aucun résultat ne sera modifié après avoir été remis aux responsables. Les feuilles de marques sont rendues par l'équipe gagnante pour éviter tout litige.

La compétition se déroule en auto arbitrage. En cas de litige un arbitre officiel pourra être demandé.

Un arbitre ou un responsable de la compétition aura le droit de disqualifier un joueur ou une équipe qui aurait une attitude incorrecte.

Toute personne en état d'ébriété manifeste sera disqualifiée et expulsée de la salle et entièrement responsable de ses actes.

Assurance :

Responsabilité civile : l'organisation est assurée pour les risques civils de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance Groupama, assureur de la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural

Individuelle accident : Les licenciés CDSMR 85 bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

Droit à l'image :

De par sa participation à l'événement, chaque concurrent autorise expressément le Comité Départemental Sport en Milieu Rural Vendée (ou ses ayants-droits tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Sanctions disciplinaires :

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision du Comité Départemental Sport en Milieu Rural Vendée, tout joueur, joueuse ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles ou toute autre personne présente lors de cet événement se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate à cet événement voire aux autres compétitions de mölky à venir.

Pour tout manquement aux règles techniques, à l'esprit sportif ou aux conditions générales de la Coupe Pays De La Loire de Mölky, les sanctions iront de l'avertissement à la radiation selon la gravité des faits reprochés.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, les salles et les parkings.

Tout joueur, joueuse sera sensée avoir lu ce règlement qui sera affiché à l'engagement de chaque équipe.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Horaires indicatifs et déroulement :

(Sous réserve de retard aux lancements des parties et du bon déroulement de la compétition)

8h30 à 9h15 : Accueil des participants, confirmation des inscriptions

9h15 : Cérémonie d'ouverture

9h30 : Lancement de la première partie

12h30 : Fin des parties

12h30 à 14h00 : Pause restauration / consultation classement et réclamation possible

En fonction du nombre d'équipes qualifiées

14h00 : lancement 8^{ème} de finale ou **14h00** lancement parties qualificatifs pour 8^{ème} de finale

14h50 : Lancement ¼ de finale **14h50 :** lancement 8^{ème} de finale

15h40 : Lancement ½ de finale **15h40 :** Lancement ¼ de finale

16h30 : lancement 3^{ème} place **16h30 :** Lancement ½ de finale

17h30 : Lancement finale **17h20 :** lancement 3^{ème} place

18h00 : Lancement finale

19h00 : Remises des récompenses

